

Compte Rendu

Conseil Communautaire

Cœur du Perche

Lundi 18 mars 2019 à 18h00

Le Conseil de Communauté Cœur du Perche s'est réuni le Lundi 18 Mars 2019 à 18h00 à Rémalard en Perche.
Pascal PECCHIOLI, Président, ouvre la séance.

Les délégués communautaires au nombre de 26 :

BERD'HUIS : Brigitte LUYPAERT, Sylvie MAY, Alain SABRAS,

BRETONCELLES : Daniel CHEVEE, David LAMBERT, Danièle SANCHEZ,

COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE : Thierry LIGER, Guy RIGOT,

LA MADELEINE-BOUVET : Christophe GUIARD,

MOITIERS-AU-PERCHE :

PERCHE-EN-NOCE : Joëlle MASSOLA, Pascal PECCHIOLI, Marc PEILLON, Philippe PLANCHENAULT, Guy VERNEY,

REMALARD-EN-PERCHE : Marc CARRÉ, Sébastien GARNIER, Roger PIQUET, Anne REVEL-BERTRAND,

SABLONS-SUR-HUISNE : Denis BOBIN, Guy CHEVALIER, Christian FETIVEAU, Françoise STRASSER,

SAINT-CYR-LA-ROSIERE :

SAINT-GERMAIN-DES-GROIS : Michel ROUILLET,

SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE : Jean-Robert DAGONEAU, Joël MOI,

VERRIERES : Jean-Michel BOUVIER.

Christophe GUIARD a été nommé secrétaire de séance.

Avant toute chose, le Président propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour initial :

- Plantation haies
- SMIRTOM – CCES
- Appel à projet ado
- Territoire d'industrie
- Commission de délégation de service public
- Subvention voyage scolaire

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil communautaire.

I. Approbation des comptes rendus du 25 février 2019

Aucune remarque n'est apportée au compte-rendu du conseil communautaire du 25 février 2019.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver ce compte-rendu.

II. Finances

Débat d'Orientations Budgétaires

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire est régi par l'article 107 de la loi NOTRe. Cet article prévoit que le Président de la CdC présente au conseil communautaire, dans les 2 mois précédents le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Après avoir fait état des différents résultats (fonctionnement et investissement) du Budget général et des différents budgets annexes pour l'exercice 2018, le Président, ainsi que le Vice-Président en charge des Finances, présentent au Conseil communautaire, pour l'exercice 2019, les éléments suivants :

- l'évolution de la dette,
- l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- le financement des différents investissements

Le Conseil Communautaire prend acte et accepte les différentes orientations présentées dans le rapport (délibération n°019-2019).

Vote des subventions 2019

Il est précisé que Mme REVEL-BERTRAND se retire au moment du vote.
Suite à la réception de demandes de subventions de la part d'associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes aux associations (délibération n°020-2019) :

Association	Subvention pour l'année 2019
AS Berd'huis Football	12 155,00 €
Football Club Perche Nocéen	1 705,00 €
Football Club Espoir du Perche	5 445,00 €
Football Club Sablons-sur-Huisne	1 320,00 €
Football Club Rémalard	2 200,00 €
AAPPMA Truite Préalienne	1 200,00 €
AAPPMA La Truite Condéenne	500,00 €
AAPPMA La Corbionne	350,00 €
Salon du livre Berd'huis	500,00 €
Salon du livre Bretoncelles	500,00 €
Salon du livre Rémalard	500,00 €
Festival du Cinéma Jeunesse Tout Courts	11 000,00 €
Théâtre Bascule Les Insulaires	2 700,00 €
Foire d'Automne	500,00 €
Office de Tourisme	3 800,00 €
Comice Agricole d'arrondissement - Comice Agricole cantonal	3 000,00 €
Ecomusée de Sainte-Gauburge	6 800,00 €
Nocé Patrimoine	360,00 €
Réma lire	300,00 €
Comité de jumelage Castle Carry	1 000,00 €
Le Champ des Impossibles	3 000,00 €

Au cœur du Perche	500,00 €
Mission Locale	6 554,00 €
Mission Locale – Bourses au permis	1 400,00 €
Les P'tits bolides	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer tout document utile actant le partenariat de la Communauté de Communes Cœur du Perche au projet Véloscénie (notamment une convention) et d'octroyer une subvention de 1 000,00 € (délibération n°021-2019).

Création du budget annexe « Ateliers Dubant »

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment industriel à Sablons-sur-Huisne dit « Dubant » dont la vocation est l'installation d'une entreprise qui s'est engagée à acheter le bâtiment via un crédit-bail, il convient de créer un budget annexe spécifique pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer le budget annexe « Ateliers Dubant » de manière effective le 1^{er} avril 2019 (délibération n°022-2019).

Par ailleurs, pour ce projet, le permis de construire vient d'être validé. Enfin, il a été procédé en amont de ce conseil à l'ouverture des plis pour ce marché « Construction ».

Questions diverses et informations

PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES NORMANDS

M. Rigot, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, présente au conseil communautaire le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires normands tel qu'il a été arrêté par le conseil régional Normandie le 17 décembre dernier. Il convient à la Communauté de Communes de formuler un avis sur ce document dans les trois mois suivants sa réception (en date du 21 janvier).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire émet à l'unanimité un avis favorable au projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires normands (délibération n°024-2019).

PLANTATIONS HAIES

Le Président propose au conseil communautaire de s'associer avec la CdC des Collines du Perche Normand et le PNRP pour réaliser une opération groupée de plantation de haies à l'hiver 2019, financée en majeure partie par le Conseil Départemental de l'Orne et des crédits européens (FEADER). Le PNRP sera le maître d'ouvrage de l'opération et notamment il répondra à l'appel à projet de la région Normandie « Investissement en faveur de la restauration de la trame verte et bleue ».

La première étape consiste à lister les propriétaires (agriculteurs, particuliers et collectivités) qui ont des projets de plantation à minima de 200 mètres. L'objectif sur le territoire est la replantation de 7 kilomètres de haies. L'ingénierie est financée à 80 % par la région, les 20 % restants étant à la charge du propriétaire. Il en est de même pour la plantation qui est subventionnée à hauteur de 80 % (Feader + CD 61). A l'heure d'aujourd'hui, aucune participation financière des CdC n'est prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand et le

Parc Naturel Régional du Perche pour la plantation de haies (délibération n°025-2019). De plus, le Parc Naturel Régional du Perche est autorisé à être le maître d'ouvrage de l'opération et par conséquent à répondre à l'appel à projet de la région Normandie « Investissement en faveur de la restauration de la trame verte et bleue ». Enfin, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document utile pour ces fins et notamment la convention constitutive du groupement de commandes.

SMIRTOM - CCES

Dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets, le SMIRTOM du Perche Ornaïs lance son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLLDMA). Il est prévu dans ce programme la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) dans laquelle seront rassemblés les acteurs du territoire. Cette commission a pour objectif d'intégrer les points de vue des différents acteurs (élus, partenaires techniques et institutionnels, associations locales, etc.), de partager des avis et propositions pour la réduction des déchets. Ainsi, chaque EPCI est représenté par 2 élus. Le SMIRTOM propose à cet effet la désignation du Président et d'1 autre élu afin de représenter la CdC à cette CCES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Pascal PECCHIOLI et M. Daniel CHEVEE pour représenter la Communauté de Communes Cœur du Perche au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du SMIRTOM du Perche Ornaïs (délibération n°026-2019).

APPEL A PROJET ADO

Mme Luypaert, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, propose au conseil communautaire que la CdC réponde aux appels à projet « Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes » et « Le soutien aux structures accompagnant les initiatives des jeunes ».

Le premier concerne le financement de projets (fonctionnement et/ou investissement) portés par des jeunes âgés entre 12 et 17 ans, s'inscrivant dans l'un des domaines suivants : citoyenneté et vie locale, humanitaire et solidarité internationale, sciences et techniques, culture, numérique, sports, loisirs ou départs en vacances en autonomie.

Le second appel à projet vise à soutenir les structures accompagnant les jeunes dans le cadre de la réalisation de leurs projets. Le financement porte sur les charges engagées par ces structures (frais de personnel, achats de matériel, d'équipements, locations de salle, etc.) pour une durée maximale de 3 ans non renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de répondre à ces 2 appels à projets et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse à signer tout document utile à cette fin (délibération n°027-2019).

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

M. Liger, Vice-Président en charge du Développement économique, informe le conseil communautaire des avancées sur le projet « Territoire d'industrie », notamment suite au speed-meeting du 27 février dernier où étaient présents les différents opérateurs économiques.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Considérant l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les marchés ayant pour finalité une délégation en service public doivent être analysés par une commission de délégation de service public et non pas par la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il est néanmoins proposé que la CAO exerce les prérogatives d'une commission de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à la Commission d'Appel d'Offres les prérogatives d'une Commission de Délégation de Service Public (délibération n°028-2019).

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre dernier, une délibération avait été prise afin de fixer la participation financière de la Communauté de Communes aux voyages scolaires organisés par les écoles. Il avait été mentionné que cette subvention était à hauteur de 18 € par enfant et par nuitée. Il conviendrait d'indiquer que cette subvention de 18 € s'applique par enfant et par jour, à compter de la 1^{ère} nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de participer financièrement aux voyages scolaires organisés en 2019 par les écoles du territoire à hauteur d'un tarif de 18 € par enfant et par jour, à compter de la 1^{ère} nuitée, et de prendre en charge intégralement les coûts liés au transport de ces voyages scolaires (délibération n°023-2019). Par conséquent, il sera versé :

- 1 620 € à l'école de Perche-en-Nocé (Préaux-du-Perche)
- 3 276 € à l'école de Perche-en-Nocé (Nocé)
- 6 606 € à l'école de Sablons-sur-Huisne

INFORMATIONS DIVERSES

Le Prochain Conseil Communautaire se tiendra le **lundi 1^{er} avril 2019 à 18 heures** dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Perche et sera consacré au vote du budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire.

